



Madame la Préfète,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Alors que Monsieur le ministre promet l'Ecole de la confiance, la loi Blanquer prévoit dès l'article 1 le droit de réserve de l'ensemble des personnels tel qu'appliqué aujourd'hui aux seul·e·s haut·e·s fonctionnaires. Faut-il que l'école s'empêche de s'auto-critiquer pour obtenir de meilleurs résultats ?

S'ensuivent de nombreux articles qui permettent difficilement de comprendre en quoi ils amélioreraient l'école :

- l'école obligatoire dès 3 ans permettrait aux les jardins d'enfants d'être considérés comme des écoles ;
- le PIAL risque de limiter le nombre d'emplois d'AESH puisque l'Education Nationale pourrait fixer le nombre d'entre eux qui seraient notifiables par la MDPH ;
- la création des Établissements publics des savoirs fondamentaux se ferait sans l'accord de la communauté éducative et subordonnerait les écoles aux collèges, mais sans créer d'instance intercollectivités ;
- la périodicité de la visite médicale serait revue alors qu'à l'heure actuelle le nombre de médecins n'étant pas suffisant, les professeurs n'ont qu'une seule visite médicale à l'entrée dans leur carrière ;
- l'ouverture de l'INSPE aux acteurs économiques, avec un texte qui ne prévoit pas le contenu de la formation ; et des AED qui feraient office de professeurs remplaçants ;
- et bien sûr la remise en cause des CDEN.

Les représentant·e·s de l'UNSA Education n'ont pas pour habitude de soulever en CDEN la politique nationale ou de prendre un ton si grave. Mais l'affront est tel qu'on ne peut passer sous silence l'ensemble des points évoqués ci-dessus et le bouleversement de l'ensemble du monde scolaire dont nous voyons trop d'inconvénients pour les élèves comme pour les personnels. Nous profitons de ce qui est donc peut-être un des derniers CDEN dans lequel nous avons le droit de parole pour alerter l'ensemble des élu·e·s et partenaires de l'école.

Pour revenir aux écoles de l'Aveyron, nous revenons d'abord sur l'accueil des deux ans. Année après année nous ne pouvons que constater l'amenuisement de notre capacité d'accueil, là où l'école privée se maintient. Nous considérons hypocrite le discours sur les places disponibles, puisqu'aucun chiffre par école n'est donné. Au final, l'enseignant·e chargé·e de la direction et son équipe supportent ces élèves non comptabilisé·e·s puisqu'il en va de l'avenir de nos écoles et que des règles communes ne peuvent exister à cause des fameuses classes passerelles de l'enseignement privé. Et comme l'école devient obligatoire dès 3 ans, cette même école privée va bénéficier de plus de 100 millions d'euros de la part de l'Etat et des collectivités. Peut-on encore parler d'Ecole de la République quand on donne tant au privé ?

Nous reviendrons aussi sur les moyens institutionnels à destination des élèves en situation de handicap. Malgré les efforts consentis en Aveyron par Mme la DASEN, L'UNSA Education souligne le manque de places dans les établissements spécialisés et le délai d'attente souvent long pour les prises en charge, en espérant que cette remarque puisse être entendue par l'ARS dont nous ne voyons pas de représentant·e autour de cette table.

Nous souhaiterions profiter également de ce CDEN pour interroger toute la communauté éducative. Comment se fait-il que l'Aveyron perde 2,3% d'élèves quand, dans le même temps, les autres départements ruraux de notre académie ne perdent pas plus que 1,84 % ? C'est à chacun d'entre nous de s'interroger individuellement pour ensuite, collectivement, agir pour inverser la tendance. Si nous ne faisons rien, les écoles de notre département vont continuer de souffrir, voir disparaître, amenuisant l'attractivité des territoires.

Pour finir, L'UNSA Education souhaite que toute mesure de carte scolaire prise, soit équitable et sensée aux yeux de l'ensemble des acteurs éducatifs. Nous souhaitons également rappeler la vigilance particulière dont devraient bénéficier les écoles incluant des élèves d'ULIS et/ou d'ITEP.